

Préavis du Comité de direction de l'ASIJ NO. 03/2017

Demande de crédit de Fr. 56'000.-- TTC pour financer la réfection urgente des vestiaires de 1991 des salles de gymnastique du Collège du Raffort à Jorat-Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de Fr. 56'000.-- pour financer la réfection des vestiaires des salles de gymnastique du collège du Raffort.

1.1 Préambule

En avril 2017, un grave problème est découvert au niveau du carrelage des murs des vestiaires 1991, qui se décolle. Le Comité de direction a sollicité trois expertises ; deux auprès d'entreprises de la branche et une d'un expert. Ces trois avis sont unanimes et ont rassuré le Comité de direction. Il s'agit de la colle et de la façon dont ce carrelage avait été posé et non d'une infiltration d'eau, ni de condensation ou d'une autre cause dont les solutions requerraient des interventions importantes. Toutefois, dans le béton jeune, à la pose, une tension (fluage) a été possible, mais non décelée.

1.2. Constat

A la suite de l'analyse sur place des travaux à faire, les faux-plafonds en métal de 1991, l'éclairage et les grilles de ventilation doivent être démontés pour permettre la réfection complète des murs des vestiaires de 1991.

Les zones douches des deux vestiaires ne sont pas touchées par ce décollement de carrelage.

2. Descriptif des travaux

Les devis suivants ont été requis :

- démontage du carrelage existant et pose d'un nouveau.
- Démontage des anciens faux-plafonds en alu 10 cm de largeur et pose d'un nouveau identique à celui posé à l'agrandissement du Raffort (40 cm de largeur).
- Démontage éclairage existant (tubes néons 1991) et pose d'un nouvel éclairage en LED avec spots intégrés.
- Démontage des grilles de ventilation, nettoyage et repose.
- Dépose et repose des appareils électriques.
- Dépose et repose des appareils sanitaires (w.c)
- Dépose et repose des cadres de portes.

3. Coût des travaux

- expertise carrelage	Fr.	1'000.00
- Carrelage	Fr.	32'500.00
- Faux-plafonds	Fr.	8'000.00
- Electricité	Fr.	8'000.00
- Ventilation	Fr.	2'000.00
- Menuiserie	Fr.	500.00
- Divers et imprévus	Fr.	4'000.00

Total TTC Fr. **56'000.00**

4. Financement

L'investissement sera financé par l'emprunt.

4.1. Amortissement

L'amortissement est prévu sur 20 ans, dès 2018.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- vu le préavis N° 03/2017 du Comité de direction du 3 mai 2017
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'autoriser le comité de direction à effectuer les travaux tels que décrits ci-dessus.
2. D'octroyer au Comité de direction un crédit extrabudgétaire de Fr. 56'000.--.
3. De financer ce montant par l'emprunt.
4. D'amortir l'investissement sur une période de 20 ans, la première fois au budget 2018.


Etienne Cherpillod
Président

Au nom du Comité de direction


Nicolas Deprez
Responsable administratif

Préavis adopté par le Comité de direction le 3 mai 2017
Délégués responsables : Yves Boand et Etienne Cherpillod